

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023**

**212x23**

### **DEMANDE D'ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

La propriété des consorts Bellieud, sise 1287 Chemin des Vanades, empiète sur le territoire communal au niveau de la parcelle cadastrée CZ 92.

Afin de régulariser cette situation, la commune a décidé de vendre la partie de parcelle empiétée, identifiée CZ 92p conformément au plan de division ci-annexé, pour une surface de 1 600m<sup>2</sup>, évaluée par le service des domaines à 15 000€.

Cette parcelle relevant du régime forestier, pour être cédée, elle doit être distraite dudit régime, plan de distraction ci-annexé. Afin de compenser, en surface et en valeur, cette perte pour la forêt communale, la commune décide de demander l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrée CX 94 sise sur le territoire communal des Pennes Mirabeau, d'une surface de 6 700m<sup>2</sup>, telle qu'elle figure sur le plan de régularisation ci-annexé.

Ainsi, la forêt communale augmente sa contenance cadastrale de 5 102m<sup>2</sup>.

La cession de la parcelle CZ 92p pourra être effectuée après l'obtention de l'arrêté préfectoral de distraction par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- APPROUVE le principe de cette actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale des Pennes Mirabeau

- DEMANDE la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée CZ 92p sur le territoire communal, d'une surface de 1 598m<sup>2</sup>, soit une contenance de 15a 98ca

- DEMANDE l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrée CX 94 sur le territoire communal, d'une surface de 6 700m<sup>2</sup>, soit une contenance de 67a

- DIT que cette actualisation de l'assiette foncière induit une augmentation de la contenance de la forêt communale de 51a 2ca

- DEMANDE à l'Office National des Forêts de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet de Bouches-du-Rhône

- AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL





